



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot 4 738 015 situé au 127 à 131, 8^e Rue, lequel immeuble est situé dans la zone M-2.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser la subdivision du lot 4 738 015 pour créer deux nouveaux lots.

Le lot projeté avec le bâtiment résidentiel existant va avoir une largeur sur rue de 17,24 mètres au lieu de 18 mètres comme indiqué dans le règlement de lotissement 99-042, article 4.1.3.

Le lot projeté sans bâtiment résidentiel va avoir une largeur sur rue de 15,98 mètres au lieu de 18 mètres comme indiqué dans le règlement de lotissement 99-042, article 4.1.3.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 18 mai 2023

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

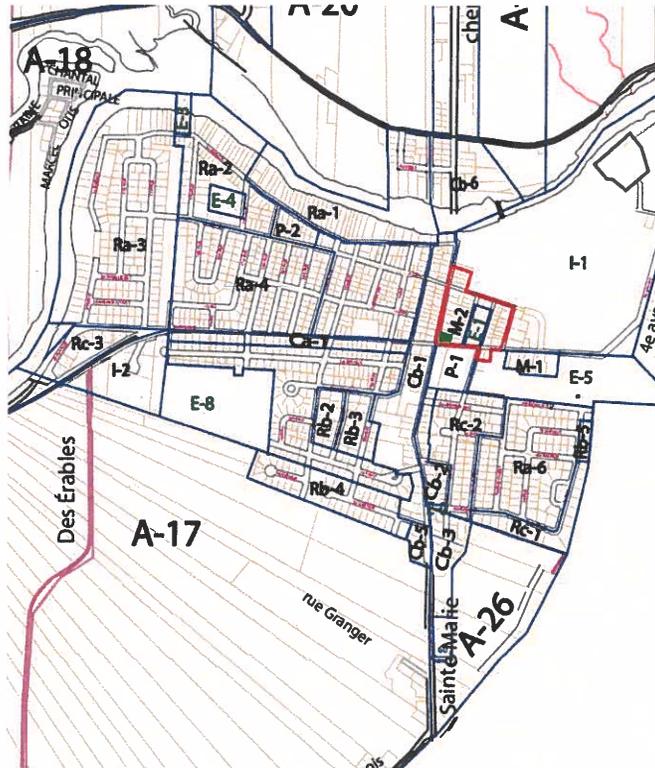
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 18 mai 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mai 2023.

Pierre Rondeau

AVIS PUBLIC



Donné à Crabtree, ce 18 mai 2023

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 18 mai 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mai 2023.

